



Textes officiels >>Politique et stratégies des TIC au Bénin

Politique et stratégies des TIC au Bénin - Déclaration adoptée par le Gouvernement le 13/02/2003

SOMMAIRE

1 | [2](#) | [3](#) | [4](#) |

Textes Officiels
La Constitution
Les différents codes
Les différentes lois
Politique et stratégies des TIC au Bénin
Plan stratégique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Politique Nationale pour les Béninois de l'Extérieur

1- Préambule

2 Contexte des TIC au Bénin

- 2.1 Le cadre institutionnel
- 2.2 Les infrastructures de base
- 2.3 Les prestations de services TIC
- 2.4 Le Système d'information nationale
 - 2.4.1 Le système d'information public
 - 2.4.2 Les systèmes d'information sectoriels
- 2.5 Les médias

3 Objectifs politiques

- 3.1 La vision
- 3.2 Les piliers

4. Objectifs stratégiques

- 4.1. Environnement institutionnel
- 4.2. Infrastructures de base
- 4.3. Développement des ressources humaines
- 4.4. Développement des applications sectorielles
- 4.5. Coopération régionale et internationale

5. Plan d'action

Annexes

6. Orientations Programmatiques

7. Tableau descriptif des grandes lignes de quelques applications sectorielles

1 | [2](#) | [3](#) | [4](#) |

© 1996 - 2005 Gouvernement du Bénin tous droits réservés



Textes officiels >> Code >> Politique et stratégies des TIC au Bénin

Connaître c'est pouvoir

"Faire du Bénin d'ici 2025 une Société d'Information solidaire épanouie et ouverte"

1 PREAMBULE

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont définies comme un ensemble d'outils utilisés pour produire, traiter et échanger de l'information à temps presque réel. Leurs forces de propagation et leur efficacité défraient toutes les chroniques, tant sur le plan international que national. Les TIC constituent, sans équivoque, un passage obligé pour le développement humain durable et un vecteur d'intégration des communautés. En effet, elles offrent de nombreuses opportunités de développement à tout pays à travers :

- (i) l'accélération de la croissance économique et la promotion de l'emploi
- (ii) l'amélioration de la compétitivité ;
- (iii) l'amélioration de la qualité et de la flexibilité de la main d'œuvre ;
- (iv) l'amélioration de la qualité de service au sein de l'administration publique ;
- (v) l'intégration au marché mondial.

Les TIC offrent à tout pays l'opportunité de s'approprier le savoir et le savoir-faire dont il a besoin pour impulser un développement humain durable. C'est sur cette base que le Gouvernement de la République du Bénin s'engage à disposer d'une véritable politique nationale de développement des TIC par laquelle il pourra saisir les opportunités de son développement socio-économique. Cette volonté politique s'exprime successivement dans :

- (i) l'étude nationale des perspectives à long terme (Bénin2025-Alafia) ;
- (ii) le programme d'action du gouvernement (PAG-2) ;
- (iii) la création d'un Ministère en charge de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication.

La présente déclaration de politique de promotion des TIC vient réaffirmer clairement la contribution notable attendue de ces technologies au développement socioéconomique du Bénin.

La promotion des technologies pour un développement humain durable, se fera à travers :

- (i) la création de l'environnement institutionnel et réglementaire nécessaires à l'éclosion d'une dynamique économique et sociale nouvelle et entreprenante ;
- (ii) le renforcement des capacités humaines, ressources essentielles à la réalisation des objectifs assignés ;
- (iii) le développement des infrastructures de base pour la démocratisation de l'accès à l'information ;
- (iv) la promotion des applications sectorielles y compris celle des logiciels libres ;
- (v) la création d'un partenariat pérenne et incitatif entre le secteur public et le secteur privé dans l'appropriation des technologies et leur utilisation dans l'ensemble des secteurs (économique, sociale et culturel)

Textes Officiels
La Constitution
Les différents codes
Les différentes lois
Politique et stratégies des TIC au Bénin
Plan stratégique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Politique Nationale pour les Béninois de l'Extérieur

;

(vi) la création d'un cadre pour une coopération régionale et internationale dynamique.

2 CONTEXTE DES NTIC AU BENIN

Au Bénin, de nombreuses initiatives sont prises par bon nombre d'agents économiques pour s'approprier les TIC comme un outil de développement de leurs activités. Le Gouvernement, avec le concours appréciable de partenaires au développement, soutient toutes ces actions, aussi bien sur le plan des infrastructures que celui des utilisations sectorielles. Mais les conditions dans lesquelles s'opèrent les initiatives tant publiques que privées ne permettent pas de parvenir à un développement harmonieux et efficace des TIC au profit de la nation dans toutes ses dimensions. Quelques éléments de diagnostic illustrent bien l'environnement des TIC au Bénin.

2.1 Le cadre institutionnel

La Constitution de la République du Bénin, promulguée par la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 constitue le texte par excellence sur lequel s'appuie la politique nationale en matière de technologies de l'information et de la communication. Elle a prescrit à l'Etat l'obligation d'assurer un égal accès des citoyens à l'information, l'obligation d'éducation, l'obligation de garantir la liberté de la presse sous la régulation d'une Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC).

Divers organes de pouvoirs ont été mis en place sur la base de ce principe institutionnel fondamental et des mesures sont prises dans le sens de l'accomplissement de ces missions. Toutefois, le cadre créé à cet effet est absent du dispositif réglementaire spécifique favorisant l'innovation technologique, l'utilisation, la sécurisation et la protection des données informatiques dans le système. Le secteur des télécommunications est en pleine réforme qui vise entre autres la libéralisation des activités. Sur cette base, deux textes d'ordonnances ont été adoptés le 31 janvier 2002. Le premier est relatif à la création de l'Autorité de régulation des Télécommunications et le second concerne les principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin. Les textes d'application de ces ordonnances sont en cours d'élaboration. En attendant ces dispositions réglementaires, le secteur des télécommunications connaît déjà une évolution vers la libéralisation, avec l'ouverture à la concurrence de certains segments des activités de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). Ainsi, à partir de 1997, le projet Leland Initiative a permis la mise en place de plusieurs fournisseurs privés d'accès à Internet et en 1999, il a été octroyé des licences GSM à des prestataires privés. Mais il convient de souligner que l'Office des Postes et Télécommunications qui constitue l'opérateur historique, continue à jouir d'un monopole en ce qui concerne l'accès au réseau international et au réseau fixe de téléphone.

Au niveau du secteur de l'audiovisuel, la couverture radiophonique et télévisuelle du territoire est partielle malgré les mesures de libéralisation. Ainsi les populations qui sont dans cet état d'isolement notamment celles des régions frontalières sont envahies par les émissions de la Radiodiffusion et Télévision des pays voisins qui véhiculent des informations et des valeurs de culture certes utiles, mais autres que celles de leur propre pays, le Bénin. Il faut souligner qu'il n'existe pas de moyens plus efficaces que la Radiodiffusion et la Télévision pour la mobilisation, la sensibilisation et l'éducation des masses. Aucune action politique, économique, sociale, culturelle et artistique ne pourrait connaître un impact certain si elle n'est pas uniformément diffusée sur l'ensemble du territoire national à

l'aide du moyen audiovisuel. Il importe donc de lancer les bases d'une

distribution télévisuelle adéquate et partant, d'une couverture intégrale.

2.2 Les infrastructures de base

L'état des télécommunications à fin février 2002 est caractérisé par la modernisation et l'extension des capacités des équipements tant du réseau national qu'international. Cependant les besoins multiples et diversifiés de la clientèle connaissent une satisfaction mitigée. Des programmes de renforcement du réseau Internet et du réseau conventionnel sont en cours d'exécution. Dans le domaine informatique, l'évolution du parc informatique connaît un développement spectaculaire depuis les années 1990. De même, les réseaux locaux informatiques sont marqués par une évolution remarquable. Ces différents efforts accomplis traduisent une généralisation progressive de l'utilisation de l'outil informatique dans tous les secteurs d'activités. Cependant, la culture informatique demeure faible. Cette situation est aggravée par le coût encore élevé de l'ordinateur pour le béninois moyen, le faible taux d'équipement des services administratifs et l'insuffisance de formation. Sur le plan de l'énergie, le taux d'électrification du territoire national est de 22%. Ce taux faible constitue un frein majeur au développement des TIC. En outre 90% de l'électricité distribuée au Bénin est importée.

2.3 Les prestations de services NTIC

Les services offerts en matière des Technologies de l'Information et de la Communication se résument comme suit : - Prestation " machines " : vente, installation, maintenance, réparations ; - Prestation infrastructures physiques : aménagement des sites, câblage, etc.- Prestation logiciels : réalisation d'applications (logiciels, sites web, etc) - Prestation utilisation : publiphones, télécentres, cybercafé, accès à l'information en ligne ; - Conseil, études et assistance. - Formation. Dans ces différentes branches de prestation, la demande croît de plus en plus. Mais les ressources humaines qualifiées sont insuffisantes et la faiblesse en matière d'accès à l'information constitue un handicap sérieux au développement de services, ainsi qu'à leur exploitation et amélioration. Pour combler ces lacunes, le Gouvernement prévoit d'accroître la capacité de production de l'énergie électrique et des énergies nouvelles et renouvelables. A cet effet des actions sont programmées. Diverses initiatives sont en cours pour la mise en place de systèmes d'information. Aucune d'elles n'est à l'étape optimum du processus.

2.4 Le Système d'information nationale

2.4.1 Le système d'information public

Le Gouvernement a mis en place un système national d'information qui lui permet de conduire les affaires publiques. Ce système national est composé du système d'information administratif public et des systèmes d'information sectoriels qui s'améliorent de jour en jour. Le système d'information administratif public est constitué de l'ensemble des informations et données contenues sur le site du gouvernement (www.gouv.bj) et de l'Etat béninois et géré par le Ministère de la Communication.

2.4.2 Les systèmes d'information sectoriels

Les systèmes d'information sectoriels sont composés des Intranets et autres systèmes d'information des Ministères sectoriels et des Institutions constitutionnelles. Ces systèmes d'information sectoriels, bien qu'encore embryonnaires, génèrent des bases de données de référence telles que : le Ficher Unique de Référence, la Gestion Informatisée de la Documentation et l'Information Scientifique et

Technique, le Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques, le Système d'Information Environnemental, etc. Dans le cas des médias aussi bien du service public que du secteur privé, il convient de mentionner également que le mode d'archivage des informations diffusées par ces médias pose d'énormes difficultés et ne permet pas encore un accès rapide en matière de recherche de l'information. En conséquence, Les acteurs du secteur s'activent actuellement pour l'introduction des TIC dans le traitement, la diffusion et l'archivage de l'information.

2.5 Les médias

Il ressort du contexte ainsi rappelé que la construction de la société de l'information et de la communication et la promotion des TIC au Bénin ne sera possible que si certaines contraintes sont levées. Il s'agit notamment de:

(i) la résolution des questions d'infrastructures de télécommunications qui nécessite une modernisation ;
(ii) l'ouverture effective du secteur des télécommunications à tous opérateurs aussi bien publics que privés pour participer activement aux compétitions de ce nouvel environnement international ;
(iii) la nécessité d'inclure dans les grands défis à relever, les préoccupations inhérentes au développement des ressources humaines nécessaires à la construction de la société de l'information et au développement de contenus adaptés ; et enfin,
(iv) la mise en place diligente du cadre institutionnel et réglementaire favorable à l'émergence de cette société. Dans la conception et le dimensionnement des infrastructures de télécommunications, les éléments de la demande jusqu'ici pris en compte sont ceux liés principalement à l'offre des services téléphoniques. Les différentes parties du réseau sont destinées à l'écoulement des services téléphoniques, particulièrement le réseau de distribution. La planification, la gestion technique et commerciale des réseaux actuels des télécommunications sont inadéquates, d'une part, à l'environnement mondial des télécommunications et, d'autre part, aux contraintes liées aux technologies mises en œuvre à cause de l'absence d'un cadre institutionnel incitatif pour des investisseurs privés. Les missions d'antan dévolues à l'OPT doivent faire l'objet d'une réelle adaptation à l'air du temps pour «accompagner réellement le développement économique et social du Bénin». Les réglementations existantes, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès aux réseaux de télécommunications, la tarification des services, l'exercice par les tiers des activités connexes à l'offre des services téléphoniques, les conditions d'octroi et d'utilisation des fréquences sont des obstacles majeurs à l'émergence des services électroniques. La levée de ces obstacles constitue un préalable important à la réalisation de la société de l'information et de la communication en République du Bénin .

3 OBJECTIFS POLITIQUES

3.1 La vision

Les Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) constituent un secteur transversal et concernent ainsi tous les domaines de la vie humaine. La gamme des objectifs de développement du Bénin que l'Etat s'emploie à atteindre concourt au développement humain durable. Et pour y parvenir le Bénin devra nécessairement s'approprier les TIC . D'où la problématique du développement des TIC. En effet, ce développement des TIC permettra à l'ensemble de la population béninoise de devenir des «cybercitoyens», participant

efficacement à la gestion de la démocratie, ayant les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour être présents au rendez-vous de la mondialisation et apporter au marché international, les innovations issues de leur génie endogène. Ce développement facilitera au Bénin le renforcement et l'optimisation des performances de tous les secteurs se rapportant à la vie humaine, générant en l'occurrence une économie prospère et compétitive ainsi que le bien-être pour les individus et la Nation. Il contribuera également à raffermir la solidarité nationale et celle avec les voisins. Ainsi, les TIC serviront effectivement de levier pour impulser le développement économique et social et faire du Bénin, à l'horizon 2025, une société de l'information, solidaire, épanouie et ouverte. Cette vision constitue l'objectif global qui sous-tend la politique nationale de développement des TIC que l'Etat s'engage à mettre en œuvre. L'armature de cette politique est constituée des cinq piliers fondamentaux ci-après :

3.2 Les piliers

1er Pilier : Une politique institutionnelle propice à l'éclosion des TIC

Une politique institutionnelle garantissant un environnement réglementaire et législatif et précisant les conditions générales et particulières pour l'appropriation et le déploiement efficace et économique des TIC au Bénin, dans le respect des règles d'éthique et de déontologie. Ce cadre institutionnel et réglementaire, préalablement établi et essentiellement incitatif, devra permettre aux différents intervenants de s'investir en toute sérénité.

2e Pilier : Une politique de mise en place d'infrastructures idoines

Une politique de développement des infrastructures de base nécessaires à la dissémination de ces technologies dans toutes les sphères de la vie nationale et sur tout le territoire national sera mise en œuvre de manière soutenue et diligente afin de permettre l'accès de plus grand nombre aux opportunités et facilités des TIC ;

3e Pilier : Une politique de renforcement des capacités de ressources humaines susceptibles de conduire les réformes nécessaires à l'avènement de la société de l'information au Bénin.

Une politique de développement des ressources humaines à la hauteur de l'ambition exprimée à travers la vision, c'est-à-dire, faire du Bénin un pays alphabétisé dans le domaine des TIC avec des hommes et des femmes capables d'être de véritables acteurs et bénéficiaires des changements envisagés ;

4e Pilier : Une politique de développement des applications sectorielles favorable à la dynamisation des activités de tous les de la vie au Bénin.

Une politique de développement des applications sectorielles des technologies de l'Information et de la Communication mettant en valeur des potentialités de chaque région et favorisant :

- _ le développement des parcs technologiques, des technopoles et des logiciels ;
- _ le renforcement des bases matérielles de l'économie ;
- _ le renforcement de la compétitivité de l'économie ;
- _ la maîtrise de la gestion de l'économie et des finances ;
- _ l'aménagement du territoire et le développement équilibré ;
- _ la promotion de la jeunesse et du genre ;
- _ le renforcement de l'unité nationale et la gestion des solidarités ;

- _ la bonne gouvernance ;
- _ le bien-être social en général et par conséquent la réduction de la pauvreté par le libre accès à la connaissance et au savoir-faire, en garantissant au Bénin son indépendance technologique.

5e Pilier : Une politique de coopération

Une politique de coopération régionale et internationale accompagnant cette vision à travers un renforcement des échanges sud-sud. En effet, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication au Bénin devra se réaliser dans une dynamique de partage sous-régional d'infrastructures de base pour une meilleure connexion au réseau universel, de capitalisation du savoir technologique réalisé dans d'autres environnements, et en apportant en retour son savoir endogène, afin de se sentir pleinement intégré dans la dynamique mondiale. Des objectifs stratégiques sont définis pour parvenir à la construction de ces piliers qui constituent le cadre de référence pour l'action et le suivi devant aboutir à l'appropriation des TIC par toutes les couches de la population béninoise.

Pages : [1](#) | [2](#) | [3](#) | [4](#) |

© 1996 - 2005 Gouvernement du Bénin tous droits réservés



Textes officiels >> Code >> Politique et stratégies des TIC au Bénin

Textes Officiels
La Constitution
Les différents codes
Les différentes lois
Politique et stratégies des TIC au Bénin
Plan stratégique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Politique Nationale pour les Béninois de l'Extérieur

4. OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'implantation des différents piliers sus évoqués requiert de la part des pouvoirs publics et de tous les autres acteurs une implication réelle à travers des stratégies cohérentes. Dans ce cadre les stratégies ci après ont été retenues :

4.1. Environnement institutionnel

S1 : Mise en place du cadre législatif et réglementaire (adoption des textes nécessaires, régime fiscal préférentiel applicable aux équipements informatiques, de télécommunications et audiovisuels ; création et ou dynamisation des organes de régulation) ;

S 2 : Création et/ou renforcement au sein des ministères et institutions de l'Etat de structures chargées de la gestion du système d'information (Intranet et autres) ;

S 3 : Création d'un Centre d'information et de sécurité des systèmes d'information ;

S 4 : Promotion des structures et associations professionnelles intervenant dans le domaine des TIC ;

S 5 : Promotion de centre de recherche-développement dans le domaine des TIC ;

S 6 ; Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation de la politique et des stratégies ;

S 7 Création et opérationnalisation de fonds d'appui aux TIC.

4.2. Infrastructures de base

S 8 : Modernisation et extension du réseau audiovisuel de télécommunication pour assurer l'accès de tous aux services de base ;

S 9 : Aménagement d'un espace technologique propice aux activités TIC au profit des opérateurs des TIC (accès aux infrastructures de télécommunication, accès haut débit, stabilité de l'énergie) ;

S 10 : Extension du réseau électrique en vue de la couverture du territoire national ;

S 11 : Mise en œuvre des réseaux informatiques impliqués dans le commerce électronique.

4.3. Développement des ressources humaines

S 12 : Généralisation de l'utilisation des TIC à toutes les couches de la population à travers des applications spécifiques et adaptées ;

S 13 : Equipement de tous les établissements scolaires et universitaires de matériels de NTIC .

S 14 : Création d'instituts spécialisés en TIC.

S 15 : Développement de la capacité endogène à générer les outils TIC et en particulier les logiciels.

4.4. Développement des applications sectorielles

S 16 : Promotion des initiatives publiques et privées dans le domaine des TIC.

S 17 : Création de parcs technologiques en vue de développer des technopoles.

4.5. Coopération régionale et internationale

S 18 : Développement de la coopération régionale, africaine et internationale surtout avec les pays asiatiques dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines dans tous les domaines et en particulier dans celui des TIC.

S 19 : Implication des pays de la sous-région dans l'utilisation du câble sous-marin SAT3, à partir du point d'atterrissage de Cotonou ;

S 20 : Accélération de la mise en place et de l'opérationnalisation du centre d'information et d'échanges sur les opportunités et les affaires au niveau régional, entre les pays de l'UEMOA et les pays asiatiques membres du réseau du projet Tokyo International Cooperation for Africa Development (TICAD) d'ici à 2006 ;

S 21 : Finalisation du projet de connexion électrique avec le Nigeria dans le cadre du renforcement des infrastructures ;

S 22 : Promotion de la présence du Bénin dans les autres initiatives et instances régionales et internationales du domaine des TIC.

5. PLAN D'ACTION

Les stratégies sont traduites sous forme de plan d'action. Au fur et à mesure de leur mise en œuvre, les stratégies et le plan d'action feront l'objet de suivi et de contrôle assidus. Cela est d'autant plus nécessaire que l'environnement dont relève le secteur des TIC ne cesse d'évoluer. Cette évolution pourra amener à réviser les stratégies et le plan d'action. Et l'amplitude des ajustements nécessaires sera fonction du degré, de la rapidité et de la complexité de l'évolution. Les actions prévues sont à mettre en œuvre jusqu'à l'horizon 2025 de façon à réaliser la vision.

Stratégie

Mettre en place un cadre institutionnel.

Actions

A 1 : Proposition des textes de lois sur la protection des données informatiques et des libertés individuelles ;

A 2 : Proposition de textes de lois sur le commerce électronique ;

A 3 : Prise des décrets d'application des ordonnances n° 2002-002 et n°2002-2003 du 31 janvier 2002 ;

A 4 : Exonérations fiscales et douanières sur tous les équipements télécommunications, informatiques et audiovisuels ;

A 5 : Vulgarisation des textes de loi et d'application.

Stratégie

Création des organes de gestion de la politique nationale.

Actions

A 6 : Mise en place d'un comité de pilotage.

Stratégie

Collaboration avec d'autres institutions.

Actions

A 7 : Mise en place d'un mécanisme de collaboration entre l'organe de régulation des télécommunications et l'organe de régulation de la communication audiovisuelle.

Stratégies

Création de structures.

Actions

A 8 : Mise en place de structures chargées de la gestion des systèmes d'information dans chaque ministère et institution de l'Etat ;

A 9 : Mise en place de la CBSI (Commission Béninoise des Systèmes d'Information) ;

Mise en place d'un centre d'information et de sécurité des systèmes d'information.

Stratégies

Promotion de la société civile dans les TIC.

Actions

A 10 :Aide aux associations professionnelles et opérateurs en TIC y compris les ONG à vocation TIC;

Stratégies

Création des fonds d'appui.

Actions

A 11 :Mise en place d'un fonds d'appui au développement audiovisuel ;

A 12 :Mise en place d'un fonds d'appui à l'accès universel des télécommunications ;

A 13 :Mise en place d'un fonds de promotion des innovations dans le domaine de l'informatique.

Stratégies

Suivi- Evaluation.

Actions

A 14 :Mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation de la politique et des stratégies.

Stratégies

Modernisation et extension du réseau des télécommunications.

Actions

A 15 :Remplacement des centraux téléphoniques analogiques par des centraux numériques A 16 :Aménagement des réseaux locaux de câble à travers tout le pays ;Numérisation des artères de transmission encore analogiques ;Basculement du trafic international sur le réseau de câble à fibre optique sous-marin à fibre optique (SAT3) ;

A 17 :Mise en place d'un backbone internet ;

Augmentation des capacités d'accès au réseau internet.

Stratégies

Extension de la couverture énergétique.

Actions

A 18 :Réalisation des projets d'interconnexion avec le Nigeria et le Togo ;

A 19 :Augmentation de la capacité de production des centrales thermiques ; Installation des turbines à gaz ;

A 20 :Incitation des opérateurs privés pour la production en BOT de l'énergie électrique ;

A 21 :Construction du barrage hydroélectrique de Dyonga ; Electrification de nouvelles localités ; Extension des réseaux de stations d'énergie solaire.

Stratégies

Modernisation et extension du réseau audiovisuel.

Actions

A 22 :Création de douze nouveaux centres émetteurs dotés de VSAT ;

A 23 :Adaptation des stations de VSAT pour la diffusion radiophonique en FM ;

A 24 :Numérisation des équipements de diffusion ;

A 25 :Numérisation du centre de production audiovisuelle;

A 26 :Gestion numérique des archives audiovisuelles ;

A 27 :Modernisation et extension du réseau national de collecte d'informations.

Stratégies

Mise en place des réseaux logistiques pour le commerce électronique.

Actions

A 28 :Evaluation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) des besoins spécifiques ;
A 29 :Organisation des réseaux logistiques nécessaires.

Stratégies

Introduction des TIC dans le système éducatif.

Actions

A 30 :Réforme des systèmes d'enseignement scolaire et universitaire ;
Adaptation des programmes et méthodes d'enseignement ;
A 31 :Raccordement progressif des établissements scolaires et universitaires au réseau Internet ; ainsi que:
· les Préfectures
· les communes et
· les arrondissements
A 32 :Dotation des établissements scolaires et universitaires en réseaux intranet ; ainsi que :
· les Préfectures
· les communes et
· les arrondissements
A 33 :Recyclage et formation des formateurs TIC ;
A 34 :Equipement des établissements scolaires et universitaires en matériels et logiciels de TIC.

Stratégies

Mise en place des centres de formation et de recherche en TIC.

Actions

A 35 : Renforcement des capacités des institutions existantes d'enseignement notamment à distance ;
A 36 : Création d'institutions et structures entièrement spécialisés en TIC ;
A 37 : Promotion et développement des contenus endogènes ;
A 38 : Création de pépinières d'innovation en TIC.

Stratégies

Renforcement des capacités humaines en TIC au niveau national.

Actions

A 39 :Organisation des séminaires de sensibilisation et de formation en TIC dans toutes les institutions de l'Etat;
A 40 :Mise à disposition des institutions de l'Etat du personnel spécialisé en TIC ;
A 41 :Recyclage et actualisation des connaissances des professionnels et utilisateurs des TIC.
A 42 :Renforcement des capacités humaines dans le cadre de la modernisation de l'administration publique.

Stratégies

Généralisation de l'utilisation des TIC dans toutes les couches de la population à travers les applications spécifiques.

Actions

- A 43 : Formation des béninois au développement du commerce électronique et à la diffusion électronique des informations produites ;
- A 44 : Renforcement des capacités des femmes à l'utilisation des TIC ;
- A 45 : Renforcement des capacités des jeunes à l'utilisation des TIC ;
- A 46 : Renforcement des capacités des unions de producteurs à l'utilisation des TIC ;
- A 47 : Renforcement des capacités des artisans à l'utilisation des TIC ;
- A 48 : Développement de Systèmes de Gestion de Bases de Données (SGBD) dans les collectivités locales ;
- A 49 : Vulgarisation de l'utilisation des TIC dans les ménages.

Stratégies

Mise en place de parcs technologiques en vue de la création de technopôles.

Actions

- A 50 :Création de parcs technologiques dans des zones franches ;
- A 51 :Création de technopôles dans les Universités de l'Etat ;
- A 52 :Développement de la monétique au Bénin.

Stratégies

Création des fonds d'appui.

Actions

- A 53 : Mise en place d'un fonds d'appui au développement audiovisuel ;
- A 54 :Mise en place d'un fonds d'appui à l'accès universel des télécommunications ;
- A 55: Mise en place d'un fonds de promotion des innovations dans le domaine de l'informatique.

Stratégies

Promotion des TIC.

Actions

- A 56 :Organisation de manifestations foraines ;
- A 57 :Organisation d'olympiades en TIC ;
- A 58 :Soutien à l'organisation de la fête des TIC et autres manifestations de génie informatique ;
- A 59 :Accompagnement des réalisateurs d'idées novatrices dans la promotion et la déclinaison de leurs produits TIC.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur de l'Education.

Actions

- A 60 :Développement d'applications éducatives et de contenus endogènes ;
- A 61 :Promotion des TIC au sein de la jeunesse à travers les organisations des jeunes ;
- A 62 :Promotion des TIC au sein des associations de femmes ;
- A 63 :Mise en œuvre du projet d'introduction des TIC dans le système éducatif du Bénin,
- A 64 :Développement de la formation à distance (e-learning) ;
- A 65 :Introduction des TIC dans les programmes d'alphabétisation des adultes ;
- A 66 :Formation des formateurs alphabétiseurs aux TIC ;

A 67 :Encourager les systèmes de formation par apprentissage (learning by doing).

Stratégies

Promotion du secteur de la Communication

Actions

A 68 :Installation, alimentation et tenue à jour des bornes d'information dans chacune des administrations publiques ;

A 69 : Développement des serveurs vocaux et de la vidéotexte ;

A 70 : Développement de l'Intranet de l'administration publique ;

A 71 : Développement des télé-procédures, des télémaintenance, télémarketing, télé-commerce, télé-médecine ;

A 72 : Mise en place des bornes d'information (points d'accès public) des citoyens ;

A 73 : Développement de la connexion institutionnelle à travers des intranet départementaux fédérés et sécurisés ;

A 74 : Développement des Gestionnaires Electroniques de Documents ;

A 75 : Ajout des services téléphoniques gratuits d'assistance aux citoyens sur tous les réseaux GSM (police, santé, secours incendie, etc.).

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur de la Santé Publique.

Actions

A 76 Interconnexion progressive des centres de santé pour partager voix et données ;

A 77 :Utilisation des NTIC dans les actions de sensibilisation des populations pour un changement de comportement ;

A 78 :Renforcement de l'informatisation du système d'information de gestion sanitaire et de planification ;

A 79 :Promotion du système d'information sanitaire et du système d'alerte épidémiologique ;

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur des Finances et de l'Economie

Actions

A 80 : Renforcement de l'informatisation des procédures douanières ;

A 81 : Renforcement de l'informatisation des procédures fiscales ;

A 82 : Interconnexion des régies financières.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur de l'Environnement.

Actions

A 83 : Informatisation des données sur l'environnement ;

A 84 : Informatisation du système d'information géographique (SIG) ;

A 85 : Utilisation des TIC pour la sensibilisation des populations à: un changement de comportement par rapport à l'environnement;

A 86 Mise en place d'un système de télédétection environnementale;

A 87 : Renforcement du réseau SISEI;

A 88 :Utilisation des TIC pour diffuser les informations inhérentes à la désertification ;

A 89 :Mise en place d'une base de données sur les informations de lotissement ;

A 90 :Promotion du système d'information des prix à la construction du déboursé sec.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur de l'Emploi.

Actions

A 91 :Utilisation des TIC pour diffuser les informations sur les offres et demandes d'emploi;

A 92 :Promotion des initiatives e-job (e-travail) : la délocalisation des traitements informatiques.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur du Développement rural

Actions

A 93 :Utilisation des TIC pour la promotion du système d'information agricole ; Promotion, grâce aux TIC, des échanges d'information entre les communautés agricoles.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur du Commerce et de l'Industrie.

Actions

A 94 :Renforcement des capacités des entreprises TIC pour la production de services destinés à l'exportation ;

A 95 :Promotion des initiatives d'installation d'industries d'assemblage et de production d'équipements TIC ;

A 96 :Installation dans les zones industrielles viabilisées des points d'accès haut débit par média fibre optique ;

A 97 :Mise en place des services d'offres d'informations commerciales et industrielles ;

A 98 :Utilisation des TIC pour la promotion des produits industriels béninois ;

A 99 :Utilisation des TIC pour coordonner toutes les actions de soutien et de promotion des PME/PMI nationales ;

A 100 :Création et promotion des galeries virtuelles (trade point).

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur de la Culture.

Actions

A 101 :Production de support multimédia d'information sur la culture béninoise ;

A 102 :Développement de musées virtuels ;

A103 : Promotion de la réservation en ligne des circuits touristiques et des hôtels ;

A104 : Renforcement de l'accès en ligne aux sites touristiques ;

A105 : Utilisation des TIC pour la diffusion des informations sur les bibliothèques (bibliothèques nationales, CLAC, etc.).

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur des TP et des Transports.

Actions

A106 : Numérisation de l'information sur les mouvements des navires, ainsi que leurs chargements ;
A107 : Mise en place d'un portail numérique de fret ;
A108 : Informatisation de l'état des itinéraires ;
A109 : Installation des bornes de téléphone sur les axes routiers ;
A110 : Promotion de la réservation en ligne des agences de transport et de consignation ;
A111 : Informatisation de la sécurité et de la police routière ;
A112 : Installation des points de contrôle numérique de vitesse sur tous les axes routiers.
A113 : Utilisation des TIC pour la diffusion des informations sur les travaux publics et le transport ;

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur des Sports et Loisirs.

Actions

A114 : Utilisation des TIC pour la promotion du système d'information sportives ;
A115 : Promotion des supports multimédias d'information sur les loisirs au Bénin ;
A116 : Promotion de l'accès en ligne aux centres de jeunesse et complexes de loisir.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur des mines, de l'énergie et de l'hydraulique.

Actions

A 117 : Création de centre de télédétection géologique et minière ;
A118 : Création et/ou renforcement des bases de données sur les mines, l'hydraulique et l'énergie ;
A119 : Utilisation des TIC pour la promotion des produits miniers nationaux ;
A120 : Utilisation des TIC pour la recherche, la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
A121 : Promotion des TIC pour la planification de l'utilisation de l'énergie ;
A122 : Utilisation des NTIC pour les recherches en hydraulique.

Stratégies

Promotion des TIC dans le secteur de la protection sociale.

Actions

A123 : Utilisation des TIC pour le développement du système d'information de promotion des femmes ;
A124 : Utilisation des TIC pour la promotion des actions des comités locaux et des ONG luttant contre le trafic des enfants ;
A125 : Informatisation des bases de données des centres de promotion sociale.
Objectifs
Créer un cadre de coopération et d'échanges dans le domaine des NTIC.

Stratégies

Coopération sous-régionale.

Actions

A126 : Implication de la diplomatie béninoise et le Ministère en charge des Télécommunications afin de mener des actions de marketing avec les opérateurs de télécommunication de la sous- région ;
A127 : Organisation d'échanges sur la question au niveau Ministériel ;
A128 : Matérialisation des accords par la signature de différents contrats ;Introduction au niveau des argumentations de ce projet d'une fiche rappelant les avantages dans le cadre de la vulgarisation des TIC ;
A129 : Participation des représentants de la Commission Béninoise de la Société de l'Information (CBSI) à toutes les négociations sur la question ; Définition du cadre institutionnel et finalisation des accords d'implantation du Centre Béninois de Monétique (CBM) en impliquant la diplomatie béninoise ;
A130 : Utilisation de la diplomatie béninoise pour aider à l'implantation du Centre Régional de Monétique (CRM) au Bénin ;
A131 : Promotion de la présence de cadres béninois au niveau des instances sous-régionales ;
A132 : Promotion de la participation des cadres béninois à tous les conférences et ateliers relatifs au développement des TIC ;
A133 : Proposition et soumission de requêtes, projets ou en terme de positionnement de pays Hôtes de projets régionaux du NEPAD, CEDEAO et UEMOA

Stratégies

Promouvoir la coopération internationale.

Actions

A134 : Promotion du réseau TICAD des Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'UEMOA ;
A135 : Initiation et signature des accords de coopération entre les chambres partenaires de l'initiative TICAD ;
A136 : Promotion des ateliers régionaux de vulgarisation des opportunités du Centre TICAD ;
A137 : Implication des ambassades des pays asiatiques dans les activités relatives à l'initiative TICAD ;
A138 : Organisation des voyages d'études d'opérateurs économiques béninois vers des pays asiatiques ;
A139 : Signature des accords de partenariats ;
A140 : Organisation d'une journée d'information technique sur l'accord entre le Bénin et le RASCOM (CBSI)
A141 : Implication de la diplomatie béninoise dans tous les accords de RASCOM au niveau facilitation et lobbying ;
A142 : Organisation d'une journée d'information sur l'ICANN ;
A143 : Promotion de la participation des cadres béninois à toutes les conférences de l'ICANN ;
A144 Représentation du Bénin aux travaux du Groupe des pays de l'ICANN (GAC : Government Advisory Council) ;
A145 : Organisation d'une journée d'information sur les objectifs et projets de la francophonie et de l'INTIF, dans le cadre des TIC ;
A146 : Implication de la diplomatie béninoise dans la participation aux programmes TIC de l'INTIF et de la Francophonie ;
A147 : Implication active de la diplomatie béninoise et des cadres béninois dans toutes les initiatives, conférences internationales en matière des TIC et promotion de leurs positionnements aux bureaux de ces instances ;

A148 : Participation des représentants de la CBSI aux débats au niveau de l'AFRINIC ;

A149 : Répertoire des secteurs d'activités pouvant bénéficier de cette initiative ;

A150 : Identification et répertoire des pays ayant une expérience pertinente dans la mise en œuvre des TIC pour le renforcement des capacités ;

A151 : Préparation de documents de coopérations y afférents ;

A152 : Contact avec la diplomatie béninoise dans ces pays pour enclencher les procédures de coopération ;

A153 : Organisation des séances d'information avec ces secteurs pour asseoir une stratégie de coopération avec ces pays ;

A154 : Organisation de voyages d'études sectorielles (santé, éducation, commerce, agriculture, etc.).

Pages : [1](#) | [2](#) | [3](#) | [4](#) |

© 1996 - 2005 Gouvernement du Bénin tous droits réservés



Textes officiels >> Code >> Politique et stratégies des TIC au Bénin

ANNEXES

6. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES ET FINANCEMENT

Les actions retenues sont indicatives et seront mises en œuvre avec un esprit de cohérence dans le processus de développement des TIC. Certaines sont des textes à élaborer et à adopter par les pouvoirs publics compétents pour garantir l'équité, l'efficacité et la transparence dans l'exercice des activités relevant du secteur. D'autres sont des mesures incitatives qui susciteront l'éclosion des initiatives devant aboutir au déploiement massif et généralisé des NTIC. D'autres encore sont sous la forme de projets d'investissement qui visent le renforcement des capacités des ressources matérielles et humaines, le développement et l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Les actions prioritaires sont celles qui se rapportent à l'adaptation des capacités institutionnelles et organisationnelles du pays aux conditions de développement des NTIC. Le gouvernement s'emploie d'ores et déjà à les mettre en œuvre. Elles sont donc pour l'essentiel à court terme. En outre, les actions de renforcement et d'extension des infrastructures de base vont s'échelonner sur la période sous revue (court, moyen et long termes). Les actions de renforcement des capacités des ressources humaines ainsi que celles liées aux applications sectorielles devront être exécutées à court, moyen et long termes.

Le financement des différentes actions incombe respectivement à l'Etat et au secteur privé. La création du cadre institutionnel approprié et incitatif pourra susciter l'engouement du secteur privé à opérer dans le secteur. A l'occasion, le choix portera sur différentes actions relevant de son domaine de compétence et qui lui permettront de se positionner dans le secteur dans des conditions de réussite commerciale. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ayant pour vocation d'opérer dans le secteur s'impliqueront également dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Le Gouvernement s'engage à jouer convenablement sa partition avec le concours des partenaires au développement.

7 MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE

7.1 Atouts et contraintes

La population béninoise est essentiellement jeune et dynamique. Les jeunes marquent un vif intérêt pour l'utilisation des Nouvelles Technologies. L'effort d'appropriation des NTIC qui se note actuellement, pourra être renforcé et généralisé si les conditions d'accès sont assurées. De même, le dynamisme de la population pourra se traduire par des innovations dans le secteur, en vue des applications permettant de résoudre des problèmes spécifiques. La position géographique du pays lui confère la vocation économique naturelle de transit. Et les TIC constituent un facteur important pour le développement des activités de services qui y sont attachées. La problématique de l'accélération de la croissance économique est lancinante au Bénin, tant elle constitue la condition essentielle pour parvenir à l'éradication de la pauvreté. Lors du forum national sur l'accélération de la croissance économique au Bénin, organisé en mai 2001,

Textes Officiels
La Constitution
Les différents codes
Les différentes lois
Politique et stratégies des TIC au Bénin
Plan stratégique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Politique Nationale pour les Béninois de l'Extérieur

les TIC ont été mises en exergue comme facteur de compétitivité de l'économie nationale. L'Etat a conféré au secteur privé un rôle déterminant dans le processus de développement de l'économie nationale. Beaucoup d'entreprises marquent un vif engouement pour les activités dans le domaine des TIC et la mise en œuvre de cette politique pourra se traduire par le déploiement considérable d'opérateurs en télécommunications, soit en tant qu'investisseurs ou prestataires de services. La politique nationale de développement des TIC est un instrument pour réduire les inégalités face au savoir, remédier aux problèmes de l'information, aux imperfections de l'information. A l'ère de l'information, il importe d'envisager la promotion du développement sous l'angle du savoir et les TIC peuvent offrir au Bénin des moyens sans précédent de mise en œuvre efficace des politiques de développement, de renforcer le système éducatif national et remédier à l'isolement dans lequel se trouvent certaines couches de la population. Les risques liés au non déploiement massif des TIC, suivant une politique nationale clairement définie, peuvent se résumer comme suit :

- Le Bénin face à l'explosion mondiale du savoir accusera davantage de retard préjudiciable à son développement. L'accès aux capitaux et autres ressources sera très limité car ceux-ci se dirigent désormais vers les pays où le patrimoine de connaissances est plus solide.

- La compétitivité de l'économie nationale ne pourra être améliorée dans le sens de situer le Bénin comme acteur et bénéficiaire efficace des mouvements de régionalisation. Le Bénin se retrouverait dans un état de marginalisation par rapport au processus de mondialisation. - A l'intérieur du pays, les disparités vont s'accroître et porteront atteinte à la cohésion et à la paix sociales. En effet, une élite "fortunée" file et filera sur les autoroutes de l'information alors que le reste, c'est-à-dire la grande majorité de la population, est et demeurera prisonnière de l'"analphabétisme". Ainsi les revenus et les niveaux de vie en général ne pourront s'améliorer de façon à parvenir à l'éradication de la pauvreté. - Le système éducatif national sera défaillant, inopérant, inefficace face aux mutations du monde. Ainsi la force du travail qui résultera de ce système ne sera pas à même d'apporter l'impulsion nécessaire au développement des différents secteurs vitaux du pays. Il s'en suivra une forme dramatique de paupérisation.

Par ailleurs, force est de souligner que la mise en œuvre de cette politique peut être entravée par des facteurs essentiellement endogènes. - Le taux de couverture du pays en énergie électrique est encore faible. En outre la stabilité de l'électricité dans les localités où elle existe n'est pas assurée. L'extension progressive du réseau électrique à toutes les localités du pays et l'amélioration de la qualité s'avèrent nécessaires. - L'accès du secteur privé aux concours bancaires est limité. En effet, les banques primaires au Bénin font une politique très sélective d'octroi de crédits limitant ainsi leurs concours à l'économie. Les entreprises peuvent alors être confrontées à des difficultés pour mobiliser sous forme de crédit les ressources nécessaires au financement de leurs activités qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique.

- L'épargne nationale échappe en partie au financement de l'économie. En effet, de nombreux épargnants marquent un engouement pour les actions, obligations et autres titres de placement émis par des organismes d'autres pays dans le cadre de la bourse régionale des valeurs mobilières. Aucune action n'est encore menée au niveau national pour domestiquer l'épargne intérieure et l'orienter vers des investissements de développement. Le Gouvernement béninois, dans le cadre du processus de restructuration et de croissance économique en cours dans le pays, avec l'appui de la communauté financière internationale, devra contracter des crédits à des taux concessionnels. Cette conditionnalité certes avantageuse, doit être respectée dans la recherche de partenaires pour le financement des actions dont la mise en œuvre incombe à l'Etat.

7.2 Mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire de s'assurer de la cohérence et du mécanisme de suivi des actions à mettre en œuvre. La cohérence résiderait dans la hiérarchisation des actions de concert avec tous les acteurs impliqués pour la mise en place, dans une première phase, des instruments de politique et de stratégie que sont essentiellement :

_ Les éléments du cadre institutionnel pour la définition et l'instauration de l'environnement dans lequel les diverses actions prévues seront menées (à travers les textes et mesures spécifiques à prendre, les institutions et organes de fonctionnement à renforcer ou à créer etc.)

_ Les instruments de mobilisation des ressources (outils d'évaluation des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que les conditions de leur mobilisation)

_ Les instruments de réalisation convenable des projets découlant du programme d'actions :

- Volonté politique manifeste ;
- Niveaux d'implication et responsabilité des décideurs (Gouvernement et partenaires au développement) ;
- Synergie et Coordination interministérielle ;
- Partenariat à développer avec le secteur privé ;
- Partenariat à développer avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- Partenariat à développer avec les collectivités locales et les régions ;
- Suivi-évaluation.
- Les instruments de définition des normes et de suivi évaluation périodique, pour garantir la mise en œuvre et la révision de la stratégie, au regard de l'évolution des divers aspects de l'environnement (politique, économique, social, technologique, etc.).

Pages : [1](#) | [2](#) | [3](#) | [4](#) |

© 1996 - 2005 Gouvernement du Bénin tous droits réservés